

CHEMIN DE FER
DE
PARIS A ORLÉANS

Paris le 30 Avril 1926

1, Place Valhubert (XIII^e)

EXPLOITATION

BUREAU DU TRAFIC-VOYAGEURS
3^o Section

TÉLÉPHONE:

Gobelins N^o 49-00

— 49-01

— 49-02

N^o

Rappeler en marge de la Réponse
le Bureau d'où émane cette lettre.

Monsieur le Préfet,

Pour répondre au désir exprimé par votre lettre du 18 Avril courant, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une notice relatant les conditions de transport sur notre réseau des ouvriers agricoles.

D'autre part, les ouvriers vendangeurs partant d'une gare quelconque du département du Finistère à destination d'une gare quelconque des départements de Maine-et-Loire, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Loiret, Loire-Inférieure, bénéficient d'une réduction de 50 % (taxe pleine à l'aller et retour gratuit) à la condition de voyager par groupe de 5 à l'aller, avec faculté de retour individuel.

En outre, les familles paysannes bretonnes allant dans la région du Sud-Ouest reprendre, sous les auspices du Ministère de l'Agriculture, des exploitations agricoles délaissées, bénéficient d'une réduction de 50 % passible de l'impôt de 12 %.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. LE CHEF DE L'EXPLOITATION,
Le Sous-Chef de l'Exploitation,

Monsieur le Préfet du Finistère, à QUIMPER.